



**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Le lundi, 16 février 2015  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 2 février 2015

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Vente du lot 4 679 971 du cadastre du Québec (situé sur le site de l'ancienne usine Singer) à Groupe Guy Samson inc.

5.2 Vente des lots 4 679 967 et 4 679 968 du cadastre du Québec (situé sur le site de l'ancienne usine Singer) à Groupe Guy Samson inc.

6. **Finances municipales**

6.1 Programme de subvention de la taxe d'accise – Approbation du rapport de l'auditeur indépendant

7. **Ressources humaines**

-----

8. **Loisirs et bibliothèques**

-----

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Signature d'une convention avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada pour la modification d'un passage à niveau sur le Chemin Grand-Bernier Nord

9.2 Octroi du contrat suivant :

9.2.1 SA-943-AD-14 Travaux de réfection d'éclairage et pavage d'accotement sur la rue Baillargeon

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Résolutions relatives à la circulation et au stationnement

10.1.1 Interdiction de stationner sur la rue Fortier

10.1.2 Arrêt obligatoire intersection des Plaines / Bourget

10.1.3 Traverse piétonne – rue des Fortifications

10.1.4 Interdiction d'arrêt – Accès au chantier de l'hôpital – Rue McMillan

10.1.5 Traverse pour piétons – boulevard Saint-Joseph

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi du contrat suivant :

11.1.1 SA-2260-TP-14 Fourniture de pierre concassée

12. **Sécurité publique**

12.1 Renouvellement du contrat d'entretien du système informatique de la RAO au Service de police

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à un plan d'implantation et d'intégration architecturale

13.1.1 PIA-2014-3395 Patrick Gordon – Immeuble situé au 1417, chemin du Clocher

13.2 Étude et décision relatives à une demande de modification à la réglementation d'urbanisme

13.2.1 MRU-2015-3397 – Zone C-1859 (rue Douglas)

13.3 Retrait du projet de règlement n° 1301

#### 13.4 Étude et décision relatives à un projet de développement

##### 13.4.1 APD-2015-3402 – André Beaulac – Lot 3 091 483 du cadastre du Québec (prolongement de la rue Antoine-Coupal)

#### 13.5 Adoption du second projet des règlements suivants :

##### 13.5.1 Règlement n° 1282

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de créer la zone H-2000 à même une partie des zones H-2005 et H-2011, situées de part et d'autre du passage des Peupliers »

##### 13.5.2 Règlement n° 1285

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de scinder l'usage C7-01-08 (Service de lavage, polissage ou esthétique de véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) de la sous-classe C7-01 (Vente et service pour véhicules de promenade) à l'article 44, de manière à créer deux usages distincts, entre le lavage automatique et le lavage à la main desdits véhicules ;
- d'autoriser l'usage lavage à la main desdits véhicules dans la zone C-5500, située à l'intersection du boulevard d'Iberville et de la 16<sup>e</sup> Avenue »

#### 13.6 Adoption du premier projet de règlement suivant :

##### 13.6.1 Règlement n° 1309

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but:

- de modifier la sous-classe I2-02 (Services d'assainissement et autres services de gestion des déchets), afin de permettre l'usage « Récupération de matières résiduelles inorganiques non dangereuses de source industrielle », comme la récupération de sable de fonderie ;
- de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone A-4002, afin de retirer la classe « Élevage » et d'autoriser spécifiquement l'usage I2-02-12 (Récupération de matières résiduelles inorganiques non dangereuses de source industrielle) et la sous-classe C9-04 (Vente en gros). Cette zone est délimitée au nord par la voie ferrée du CN, à l'est par le chemin de la Coulée-des-Pères, au sud par le chemin du Clocher et à l'ouest par le chemin du Grand-Pré »

##### 13.6.2 Règlement n° 1310

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser les usages C4-02-01 (Salle de billard) et C4-02-09 (Centre sportif, piscine ou gymnase), dans la zone C-1055, délimitée au nord par la rue Laberge, à l'est par le boulevard du Séminaire Nord, au sud par l'Autoroute 35 et à l'ouest par la rue Plante;

- d'autoriser un garage et un abri d'auto isolé d'une superficie d'implantation au sol cumulative maximale de 85 mètres carrés pour un terrain d'une superficie de 929 mètres carrés et moins, dans la zone H-2742, située à l'est de la rue Jean-Talon;
- d'augmenter la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 10 mètres, à même la zone H-5020, délimitée au nord par la rue Fillion, à l'est par la rue Bellerive et au sud de la rue des Chênes »

### 13.6.3 Règlement n° 1312

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone C-5046, située le long de la Route 133, entre les rues de Vimy et Mignonne afin d'autoriser la classe d'usage « Trifamiliale » et « Multifamiliale » de 4 logements, dont le bâtiment principal a un nombre maximal de 3 étages et une hauteur maximale de 10 mètres ;
- de supprimer les notes relatives à une zone tampon et de l'aménagement d'une entrée charretière donnant sur la rue Vimy, dans la zone C-5046 »

## 13.7 Adoption du projet de règlement suivant :

### 13.7.1 Règlement n° 1311

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier l'article 447 du règlement de zonage 0651 pour autoriser les travaux de construction du pont Gouin dans la plaine inondable, et ce, en conformité du schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu »

## 14. Transport et mobilité urbaine

— — — —

## 15. Avis de motion

### 15.1 Règlement n° 1309

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but:

- de modifier la sous-classe I2-02 (Services d'assainissement et autres services de gestion des déchets), afin de permettre l'usage « Récupération de matières résiduelles inorganiques non dangereuses de source industrielle », comme la récupération de sable de fonderie ;
- de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone A-4002, afin de retirer la classe « Élevage » et d'autoriser spécifiquement l'usage I2-02-12 (Récupération de matières résiduelles inorganiques non dangereuses de source industrielle) et la sous-classe C9-04 (Vente en gros). Cette zone est délimitée au nord par la voie ferrée du CN, à l'est par le chemin de la Coulée-des-Pères, au sud par le chemin du Clocher et à l'ouest par le chemin du Grand-Pré »

### 15.2 Règlement n° 1310

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser les usages C4-02-01 (Salle de billard) et C4-02-09 (Centre sportif, piscine ou gymnase), dans la zone C-1055, délimitée au nord par la rue Laberge, à l'est par le boulevard du Séminaire Nord, au sud par l'Autoroute 35 et à l'ouest par la rue Plante;
- d'autoriser un garage et un abri d'auto isolé d'une superficie d'implantation au sol cumulative maximale de 85 mètres carrés pour un terrain d'une superficie de 929 mètres carrés et moins, dans la zone H-2742, située à l'est de la rue Jean-Talon;
- d'augmenter la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 10 mètres, à même la zone H-5020, délimitée au nord par la rue Fillion, à l'est par la rue Bellerive et au sud de la rue des Chênes »

### 15.3 Règlement n° 1311

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier l'article 447 du règlement de zonage 0651 pour autoriser les travaux de construction du pont Gouin dans la plaine inondable, et ce, en conformité du schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu »

### 15.4 Règlement n° 1312

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone C-5046, située le long de la Route 133, entre les rues de Vimy et Mignonne afin d'autoriser la classe d'usage « Trifamiliale » et « Multifamiliale » de 4 logements, dont le bâtiment principal a un nombre maximal de 3 étages et une hauteur maximale de 10 mètres ;
- de supprimer les notes relatives à une zone tampon et de l'aménagement d'une entrée charretière donnant sur la rue Vimy, dans la zone C-5046 »

## 16. Règlements

### 16.1 Règlement n° 1291

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-1583 à même une partie de la zone H-1299, située à l'intersection du chemin du Grand-Bernier Nord et de la rue Saint-Jacques et de modifier les marges « avant secondaire minimale » et « latérale minimale » applicables à un bâtiment principal à être implanté dans la zone H-1583 ;
- de créer une nouvelle zone à même une partie de ladite zone H-1299, afin d'autoriser la classe « Multifamiliale » de 4 logements, d'adopter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains se rapportant aux projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un PIIA ;

- de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone I-1401, située dans le parc industriel Edgar-Gaudette, au nord de la rue Pierre-Caisse, entre le boulevard Industriel et la rue Bernier et d'y autoriser l'usage C7-01-03 (Vente aux détails de cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) en sus des usages présentement autorisés ;
- d'autoriser la classe « Bifamiliale » dans la zone H-4061, située au sud du chemin du Clocher et à l'ouest de la rue Pierre-Brault et d'adopter les normes relatives au bâtiment principal et au terrain pour cet usage »

#### 16.2 Règlement n° 1292

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements dans le but :

- d'assujettir la zone H-2633 apparaissant au plan de zonage au « Secteur de P.I.I.A. : Projets intégrés résidentiels »; laquelle zone est située à l'intersection des rues Moreau et des Plaines ;
- d'assujettir la zone H-1311 apparaissant au plan de zonage au « Secteur de P.I.I.A. : Projets intégrés résidentiels », laquelle zone est située au nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue Langlois;
- d'ajouter des critères d'évaluation à l'objectif « Favoriser une implantation harmonieuse des bâtiments » de ce secteur de PIIA : Projets intégrés résidentiels »

### 17. Dépôt de documents au Conseil municipal

17.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2015 du Comité exécutif

17.2 Registre cumulatif des contrats accordés par le Comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période de novembre 2014 à février 2015

### 18. Correspondance

### 19. Période de questions

### 20. Communications des membres du conseil au public

### 21. Levée de la séance